

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 MARS 2026**

Présent-e-s :	M.	Martin BARCELLINI, Président
	Mme	Aline JOLIAT, Vice-présidente
	Mme	Nicole ROEHRICH, Secrétaire
	Mme	Anne-Muriel BROUET
	M.	Christian CHATELANAT
	M.	Paul EUGSTER
	M.	Xavier FRANCEY
	Mme	Fabienne HUTIN
	M.	Loïc JACOT-DESCOMBES
	Mme	Odile JAEGLE BONVIN
	Mme	Sylvie JAY
	M.	Gustavo KUHN
	M.	Christian MARTI
	M.	Pierre-Alain MOTTIER
	Mme	Caroline ORELL
	M.	Téo RACORDON
	Mme	Floriane SCHMIDT
	M.	Vincent TOURNIER
	Mme	Joëlle ZILLIOX
Excusé-e-s :	-	
Absent-e-s :	-	
Conseil administratif :	M.	Félicien MAZZOLA, Maire
	Mme	Nathalie VON GUNTEN-DAL BUSCO, Conseillère administrative
	M.	Frédéric REVERCHON, Conseiller administratif
Verbaliste :	M.	Mark SCHWASS
Assistent :	Mme	Soheila KHAGHANI, Co-Secrétaire générale
	M.	Olivier MORAND, Co-Secrétaire général

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation de l'ordre du jour**
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2026**
- 3. Communications du bureau**
- 4. Communications des commissions**
- 5. Communications du Conseil administratif**
- 6. P DM 1016 - Crédit d'investissement de CHF 506'000.- TTC pour la rénovation et l'optimisation des infrastructures communales de collecte des déchets ou écopoints - phase 1**
- 7. M 238 - Pour une buvette saisonnière au bord de l'Aire**
- 8. M 239 - Ensemble contre les moustiques tigres**
- 9. Questions**
- 10. Propositions individuelles et divers**

M. Barcellini, ci-après le **Président**, ouvre la séance à 20h33.

1. Approbation de l'ordre du jour

Le **Président** soumet l'ordre du jour à approbation.

➤ Par 19 voix pour, soit à l'unanimité des personnes présentes, l'ordre du jour est accepté.

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2026

Mme Jay signale en page 9, au 5^e paragraphe, il est mentionné que « Mme Brouet précise qu'Agir Ensemble est aussi d'avis de voter sur le siège ». Elle pense qu'elle-même est à l'origine de cette intervention.

En outre, le **Président** est encore indiqué comme « Présidente » à la fin du procès-verbal, sous les signatures.

Sous réserve de ces modifications, le procès-verbal du 10 février 2026 est approuvé par 19 voix pour, soit à l'unanimité.

3. Communications du Bureau

Course du Coteau

Le **Président** invite les membres du CM à participer ou soutenir la commune lors de l'événement, notamment pour battre Bernex.

4. Communications des commissions

▶ Commission aménagement et mobilité (CAM)

Mme Joliat rapporte que la commission s'est réunie le 10 mars dernier pour traiter de la sécurisation de la route de Soral. Il a été question de la réduction de la vitesse à 30km/h entre la Croisée de Confignon et l'entrée de Lully, le réaménagement et la sécurisation de la route entre le 17a et la rampe de Chavant, et l'apaisement et la sécurisation de la contre-route de Soral. Toutes les informations de la présentation sont disponibles sur cmnet.

▶ Commission sociale et sécurité (CSS)

Mme Schmidt indique que la commission s'est réunie le 17 février 2026. Elle a rencontré l'équipe du BUPP dans leurs locaux de Cressy, le responsable M. Thomas Bertrand a présenté les activités notamment par le biais d'une vidéo récapitulative de l'année écoulée. Les prestations du BUPP s'inscrivent dans celles de la FASE, et bénéficient d'un financement cantonal et communal. La démarche participative du BUPP est animée par la volonté de travailler pour et avec les jeunes de la commune, avec une emphase sur la rencontre avec l'autre. Leurs activités précises figurent dans le procès-verbal disponible sur cmnet. En outre, la commission a été informée des mesures de sécurité bâtiments et incendie par les collaborateurs MM. Sébastien Pache et Nicolas Roiron. L'intervention a été suscitée par le drame de Crans-Montana.

Les niveaux de responsabilité ont été abordés, notamment celle du ressort de la Commune. Une approche anticipative est d'ailleurs menée depuis une année, bien en amont du drame, avec la participation non seulement des services communaux, mais aussi de spécialistes externes. Ainsi, entre travaux à mener dans le cadre des normes à respecter et des coûts à engager, une évaluation fine est assurée. Des mesures de

prévention sont également envisagées au cas par cas. Les précisions à ce sujet figurent aussi dans le procès-verbal sur cmnet.

▶ Commission sports, art et culture (CSAC)

M. Jacot-Descombes rapporte que la commission s'est réunie le 17 février 2026 et a abordé une présentation sur les appels à projets pour les activités sportives, ainsi qu'un état des lieux sur les projets d'exposition et la fresque Liotard Street Art. Ce dernier projet a beaucoup séduit la commission en montrant une approche riche et travaillée, permettant de refléter de manière imaginée et originale un peintre qui fait partie de l'histoire de Confignon. De plus, la fresque est associée à une exposition qui permet à de jeunes artistes de présenter les œuvres. Concernant sa mise en développement, elle est repoussée à la rentrée de l'année prochaine. Pour information, un exemple du type d'esquisses qui pourraient être développées figure sur cmnet. L'offre finale sera probablement un peu différente, et il est aussi question d'installer une plaque à l'école qui permettrait d'une part aux élèves de « s'enraciner » à Confignon, et, d'autre part, de pérenniser un savoir et une histoire communale.

▶ Commission infrastructures et travaux (CIT)

M. Tournier indique que la commission s'est réunie le 3 mars pour aborder la question du réaménagement du chemin des Hutins, visant la mise en séparatif du réseau d'assainissement et un réaménagement des surfaces qui tient compte de l'étude de mobilité scolaire menée par l'ATE.

▶ Commission espaces publics, nature, énergie et durabilité (CENED)

Mme Brouet rapporte que la commission s'est réunie le 3 mars 2026. Bérénice Guiboud a donné une présentation générale et complète de la gestion des déchets dans la commune, un poste qui représente plus de CHF 800'000.- par an. Outre le coût, les statistiques sur la production, le traitement, le tri et l'élimination des déchets ont été présentés, ainsi que les actions de sensibilisation aux entreprises. Le but était que tous les commissaires aient une vision globale du sujet, pour pouvoir se prononcer de manière précise sur les éléments liés.

▶ Commission administration, finances, économie et numérique (CAFEN)

M. Francey indique que la CAFEN s'est réunie le 10 mars et a bénéficié d'une présentation du dernier planificateur financier des Cherpines d'octobre, afin que tous les membres soient au fait des chiffres. **M. Francey** invite les membres du CM à consulter la page de la CAFEN pour accéder aux documents pertinents.

5. Communications du Conseil administratif

Communications de M. Mazzola, Maire

Modification du règlement du CM

M. Mazzola annonce que le SAFCO a approuvé la modification, et une entrée en vigueur du règlement révisé est prévue au 31 mars. Les suppléants pourront donc prêter serment vraisemblablement au CM de mai, sinon à celui de juin. L'administration va envoyer un courriel aux chefs de groupe sur les modalités à suivre.

1^{er} août

Conformément à la volonté exprimée lors de l'examen du budget 2026, l'administration a prévu un feu d'artifice le 1^{er} août, qui impliquera vraisemblablement un déplacement du public en fin de soirée sur un terrain sécurisé, puisqu'il n'est pas possible de l'organiser à côté de la salle communale. Une entreprise d'artificiers a été réservée, dont le mandat sera confirmé prochainement. L'annulation est possible pour cas de force majeure décrété par l'État, sans frais mais avec report de la prestation à l'année suivante. En cas d'annulation pour autre motif, la rémunération de l'artificier se monterait à la moitié de la prestation, soit CHF 3'500.-.

Appel à projets d'activités sportives

L'appel mis en place suite aux échanges et au budget voté par la CSAC a été lancé en mars et son délai court jusqu'au 20 avril. Il vise des activités qui commencent à la rentrée scolaire, soit fin août. **M. Mazzola** encourage les membres du CM à relancer l'appel auprès de leurs connaissances.

Ateliers dessins seniors

Trois ateliers destinés aux seniors sont organisés en avril, mai et juin. L'action est issue d'une demande émise dans le cadre du diagnostic seniors, le CA se réjouit donc de voir si l'action répondra à la demande.

Visite de Mundiya Kepanga

Le chef papou Mundiya Kepanga et le film Gardien de la Forêt sont à l'honneur dans le cadre du festival Film Vert. Entendre son combat pour la défense de la forêt, et surtout tenir un dialogue avec, sont des atouts précieux pour défendre la nature ici aussi.

Exposition Liotard-Serval

Il reste un espoir que la fresque puisse être réalisée pendant les vacances scolaires d'avril si les autorisations de construire sont traitées assez rapidement. L'école a participé activement puisque les enfants ont été invités à faire le même travail et faire leurs propositions artistiques sur une reproduction réduite du mur. Une sélection des dessins qui seront aussi exposés ici au Pressoir, avec 15 œuvres de jeunes artistes de la région. Une conférence/table ronde est organisée le jeudi 30 avril à 18h30 avec Mme Marie-Ève Celio-Scheurer, Conservatrice responsable de la collection des arts graphiques du Musée d'art et d'histoire de Genève, M. Guillaume Chenevière, Historien de la commune, et l'artiste Serval/David Warner, Curateur de l'exposition.

Conte musical

Le dimanche 26 avril aura lieu un conte musical pour enfants intitulé « Plume », à 15h00 à la salle communale.

Fête de la Danse

Le spectacle « À l'aune » fait hommage à la nature et prendra place au bord de l'Aire du 6 au 10 mai.

Film

En partenariat avec le FIFDH, le film « Yurlu / Country » sera projeté le 7 mai 2026 à 19h00 au Pressoir. Il traite de gens en Australie qui ont défendu la nature.

Courrier d'Esprit festif

Une demande de soutien a été envoyée au CA et au CM pour le festival Esprit festif, qui aura lieu les 5 et 6 septembre 2026 aux Evaux.

Ouverture de l'Auberge

L'Auberge reprise ouvre ses portes pour la restauration le 8 avril.

7-9 Hutins

Le travail sur le financement de la rénovation se poursuit, avec pour objectif de revenir avec une planification plus claire d'ici à la pause estivale.

AFJ-Rhône

Le titre de l'association des mamans de jour se voit précédé de l'appellation « Crèches familiales » pour devenir « Crèches familiales AFJ-Rhône » et dissiper les malentendus sur sa nature, souvent confondue avec celle de banques ou de régies.

Le Président s'enquiert de savoir si les informations liées à l'appel à activités sportives figurent sur le site de la commune. **M. Mazzola** répond par l'affirmative, sous réserve de vérification. En tout cas, un courriel a été envoyé aux associations concernées.

Une fois un Cirque

Les 28 et 29 mars auront lieu les spectacles de l'association Une fois un Cirque, rendus possibles par l'installation d'un système d'accroche dans la salle. En contrepartie, le cirque s'engage à venir ces trois prochaines années organiser des spectacles.

Communications de Mme von Gunten-Dal Busco, Conseillère administrative

Événement Voie verte

Mme von Gunten-Dal Busco annonce que ce dimanche 29 mars a lieu un événement festif qui permettra de découvrir le projet de la Voie verte qui reliera bientôt Bernex, Confignon, Onex et Lancy à Genève. Nombre d'activités sont prévues, notamment pour les familles.

Mise aux normes incendie de l'école

Comme annoncé en CIT, dans le cadre du mandat Signa-Terre, une demande en autorisation de construire pour la mise aux normes incendie de l'école de Confignon a été déposée récemment. Les prochaines étapes prévues sont le dépôt d'une délibération auprès du CM lors de la session d'avril, et des travaux durant l'été 2026 pour profiter de l'absence des enfants et des enseignants.

Travaux de toiture de la salle communale

Les travaux avancent bien, la pose des échafaudages devrait commencer la semaine du 20 avril, et les travaux dureront jusqu'à l'automne.

Affichage des associations

Les nouveaux panneaux pour l'affichage des associations ont été installés à côté de ceux communaux.

CIV

Le bureau du CIV ne s'est pas réuni depuis le dernier CM.

Communications de M. Reverchon, Conseiller administratif

PLQ d'ensemble des Cherpines

Le refus du PLQ des Cherpines, lors de la votation du 8 mars, a vu une participation de 63%, avec 65% de non. Dans ce cadre, le CA a rencontré M. Walder hier matin. Le Conseiller d'État a souhaité rencontrer le CA très rapidement après le résultat du référendum, démontrant une motivation à initier rapidement une négociation. Il va rencontrer le CA de Plan-les-Ouates, le comité référendaire ainsi que les promoteurs des futurs quartiers. Il a accepté d'entrer en matière sur certains éléments du projet pour certaines révisions non essentielles. Concernant le financement de l'école primaire, il va explorer plusieurs pistes, notamment une modification des fonds à l'ACG. D'autres pistes ont été évoquées, taxe sur la plus-value foncière, prêts cantonaux, ACG. Un Copil se tiendra le 20 avril, en présence du Conseiller d'État, du CA des deux communes concernées, ainsi que le GD Cherpines.

Ressources humaines

L'Office pour l'orientation et la formation professionnelle et continue a accédé à la demande de la Commune en vue d'obtenir l'autorisation d'engager et de former une personne en formation professionnelle initiale d'employée de commerce. Ainsi, Confignon engagera dès la rentrée scolaire 2026 un ou une apprentie employée de commerce. La formation professionnelle s'étendra ces prochaines années à la formation de deux autres apprentis, un agent de propreté et un horticulteur.

Promotion économique

Le 9 mai 2026 se tiendra l'assemblée générale de la ZIPLO, l'association de la zone industrielle de Plan-les-Ouates attenante à la ZICO de Confignon. M. Reverchon a été invité à faire une présentation à cette occasion, qui permettra de stimuler l'implantation d'entreprises qui souhaitent s'implanter à proximité de la ZIPLO.

M. Reverchon profite de cette communication pour répéter que la Commune souhaite voir l'implantation d'entreprises comprenant une grande densité d'emplois.

PDCom

Suite à la consultation publique du PDCom, du Plan directeur des chemins piétons et de la Stratégie de densification de la zone 5, les dossiers ont été mis à jour et le CA a procédé à l'étape suivante du processus d'adoption. La principale adaptation est l'intégration de la version adoptée du PDCom de Bernex. Le contrôle de conformité devrait permettre de soumettre les dossiers pour adoption par le CM en mai/juin, à la suite de quoi le Conseil d'État approuvera le PDCom.

Contre-route de Sorat

Le projet d'arrêté de circulation est actuellement mis à l'enquête publique et se terminera le 2 avril. L'avis se trouve dans les vitrines officielles, et le projet est consultable à la Mairie.

Fondation des Evaux

Le Bureau de la Fondation s'est réuni le 13 et le 24 mars pour travailler sur les statuts et la convention de financement. La prochaine séance est prévue le 12 mai, et son objectif est de pouvoir présenter la convention de financement au Conseil de Fondation en juin.

6. P DM 1016 - Crédit d'investissement de CHF 506'000.- TTC pour la rénovation et l'optimisation des infrastructures communales de collecte des déchets ou écopoints - phase 1

Préambule

Mme von Gunten-Dal Busco indique que la demande de crédit concerne la première phase de rénovation et d'optimisation des écopoints, qui s'inscrivent dans la politique communale et cantonale de réduire les déchets, en améliorer le tri et favoriser leur valorisation. Il s'agit également d'un projet qui permet de remédier aux problèmes qu'engendrent actuellement certaines installations, notamment de capacités insuffisantes, de nuisances olfactives, d'équipement vieillissant, et de tri perfectible. L'exposé des motifs indique que les mesures prioritaires sont les suivantes : agrandissement et modernisation des bennes enterrées, remplacement des goulottes devenues obsolètes, la réorganisation de la collecte des déchets organiques par l'installation de containers roulants en remplacement des bennes enterrées, l'amélioration esthétique des écopoints, et le déplacement et réaménagement des containers de la Mairie. Si la délibération est acceptée par le CM, les travaux seront prévus entre juillet et septembre 2026, et une phase 2 arrivera ultérieurement avec pour objectif des adaptations supplémentaires et la création de nouveaux écopoints.

Entrée en matière

Tous les groupes approuvent l'entrée en matière.

Propositions de traitement

M. Eugster indique qu'à la suite de la présentation fort appréciée en CENED, l'ensemble des éléments ont permis de comprendre les différents besoins communaux en termes de recyclage et d'améliorations possibles dans les prochaines années. Dans ce cadre, il sera nécessaire de procéder à des travaux de rénovation et d'aménagement qui seront utiles au futur de la commune. Pour ces raisons, le groupe Agir ensemble propose un renvoi en CENED pour analyse du dossier présenté ce soir.

M. Chatelanat donne lecture d'une intervention écrite.

Nous partageons le constat posé dans cette délibération. La commune de Confignon doit adapter ses infrastructures de collecte et de déchets. Les équipements actuels sont pour partie vieillissants, sous-dimensionnés et génèrent des débordements ainsi que des nuisances régulières pour la population. Cependant, plusieurs éléments du projet tel qu'il nous a été proposé aujourd'hui appellent selon nous à des clarifications importantes.

En premier lieu, la question du dimensionnement des bennes. Si le passage de 4 à 5 m² va dans le bon sens, il interroge. Au vu des fréquences actuelles de levées, parfois jusqu'à deux ou trois fois par semaine, on peut légitimement se demander pourquoi une augmentation plus ambitieuse, par exemple 7m², n'a pas été étudiée. En l'absence de données précises sur les taux de remplissage, il est difficile d'évaluer si la solution proposée reste réellement optimale.

Deuxièmement, la cohérence du développement du système de collecte : la coexistence actuelle entre écopoints et collectes au porte-à-porte, implique des tournées multiples et une certaine perplexité logistique. Dans ce contexte, l'ajout des containers à roulettes pour différentes fractions, combiné à l'augmentation limitée des volumes enterrés, risque de maintenir, voire d'accentuer la complexité plutôt que de la réduire. L'objectif de rationalisation des tournées ne serait alors pas atteint.

Troisièmement, certaines mesures proposées interrogent en termes de priorisation. Nous pensons notamment à l'installation des jardinières. Si l'objectif d'amélioration esthétique des réductions des dépôts sauvages est compréhensible, le rapport coût/efficacité de ces aménagements mérite d'être démontré, en particulier dans un projet à plus de CHF 500'000.-.

Quatrièmement, la transformation des bennes enterrées des déchets organiques se justifie pleinement compte tenu des problèmes identifiés, mais nous nous demandons si les choix opérés pour les fractions de remplacement sont fondés sur une étude de production, ou sur une opportunité.

Enfin, certains éléments comme le déplacement des containers de la Mairie gagneraient à être coordonnés avec le projet de sécurisation de la route de Soral, afin d'éviter des interventions successives. C'est pourquoi, au vu de ce qui précède et des montants engagés que Voix de gauche vous propose un renvoi en CENED et éventuellement en CIT, s'agissant d'infrastructures publiques.

Mme Brouet donne lecture d'une intervention écrite.

Comme nous avons pu le voir en CENED, la gestion des déchets est un sujet important, affectant directement les administrés. La problématique est complexe et le sujet très sensible : qui n'a pas un avis sur la fréquence et la nature des levées, la gestion des décharges sauvages, ou le système de tri. Ce projet de délibération touche à un aspect de la problématique : la collecte aux écopoints.

Je salue au passage son argumentaire esthétique, élément plusieurs fois mis en avant, que l'on aurait aussi apprécié pour d'autres projets, tels que la centrale photovoltaïque du toit de la salle communale. Toutefois, avant de se lancer dans un nouvel investissement d'un demi-million de francs pour renouveler ou modifier des écopoints, Demain Confignon estime qu'il est nécessaire d'examiner en détail plusieurs aspects. Évidemment la question financière, notamment pour comprendre pourquoi on est passé de CHF 320'000.- à plus de CHF 500'000.- aujourd'hui. Il est important également de l'examiner à la lumière du renouvellement du contrat de collecte et de transport des déchets, qui arrive à échéance fin 2027. C'est pourquoi Demain Confignon demande le renvoi en CAFEN et CENED.

Les trois propositions de traitement sont soumises au vote.

Renvoi CENED

➤ **Par 19 voix pour, soit à l'unanimité, le renvoi en CENED est accepté.**

Renvoi CIT

➤ **Par 5 voix pour, 9 voix contre et 5 abstentions, le renvoi en CIT est refusé.**

Renvoi CAFEN

➤ **Par 13 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention, le renvoi en CAFEN est accepté.**

7. M 238 - Pour une buvette saisonnière au bord de l'Aire

Mme Orell donne lecture d'une intervention écrite en faveur de la motion.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

Imaginez un instant...Un dimanche après-midi d'été au bord de l'Aire.

Les oiseaux chantent, les enfants jouent, les gens se croisent, certains font leur jogging, d'autres marchent ou promènent leur chien. Les tables de pique nique et grills déjà existants sont occupés.

La Promenade de l'Aire, c'est le lieu de plaisance et de loisirs par excellence des Confignonnois. Pont entre plusieurs communes, c'est aussi un lien avec nos voisins qu'il convient de valoriser.

Aujourd'hui, la Promenade de l'Aire est fréquentée, mais nous pensons qu'il y manque quelque chose !

Pas de toilettes, les arbres et forêts sont utilisés pour cela, avec les nuisances que cela génère, pas d'offre pour prendre un café, une glace. Non, pour cela, il faut monter à Confignon village ou Lully, là où l'offre est également minime le dimanche.

Notre motion propose une réponse mesurée :

- *Une buvette saisonnière, démontable ou déplaçable, accompagnée de toilettes sèches.*
- *un cadre léger, réversible*
- *une gestion transparente via un appel à projets mis en place par la Commune*
- *une attention réelle à l'environnement via des produits locaux, ateliers de sensibilisation à la nature et aux déchets organisés par des associations*
- *Une petite programmation musicale acoustique et artistique privilégiant les artistes locaux*
- *un bénéfice concret pour la population, y compris pour les jeunes de la commune qui pourraient y trouver des jobs d'été*

Et la nature là au milieu me direz-vous, ne risque-t-elle pas de souffrir ?

Et bien non justement, ce type de structure existe déjà dans le canton et l'exemple des parcs de la Ville de Genève est frappant.

Tout comme les buvettes d'Alpage. Si une buvette a sa place au milieu des alpages, sans dénaturer le paysage, elle a aussi sa place au bord de l'Aire.

On n'invente rien ce soir, on rattrape simplement ce qui existe déjà ailleurs.

D'autres communes ont réussi à concilier nature et convivialité. Il n'y a aucune raison que Confignon n'en soit pas capable.

La vraie question aujourd'hui, ce n'est donc pas « va-t-on dénaturer les bords de l'Aire ? », mais plutôt: « est-ce qu'on accepte de répondre, de manière responsable, à la vie qui s'y déroule déjà ».

Et surtout, et c'est important, il y a aussi une dimension que nous trouvons particulièrement importante à Voix de Gauche :

Celle de la cohésion sociale qu'amènera cette buvette.

Lien entre les générations.

Lien entre les habitants et leur territoire.

Lien aussi avec la nature.

Je le répète, cette motion ne propose pas de transformer la Promenade de l'Aire.

*Au contraire. Elle propose de **l'accompagner avec légèreté.***

Pour toutes ces raisons, le groupe Voix de gauche vous propose d'approfondir la discussion en l'envoyant en Commission sociale et sécurité.

Merci.

Entrée en matière

L'entrée en matière est admise par tous les groupes.

Propositions de traitement

Mme Orell suggère le renvoi en CSS comme indiqué lors de son intervention.

M. Francey souhaite renvoyer la motion en finances, car il est question d'un beau projet, mais il n'aborde pas la question de son financement et des coûts pour la Commune.

Mme Joliat pense qu'il serait prématuré de renvoyer le projet en CAFEN, car il n'y a pas encore eu d'appel à projets et donc de chiffrage ou de devis à ce stade.

M. Marti donne lecture d'une intervention écrite.

Au début de la précédente législature, j'avais proposé en commission de réfléchir à l'installation d'une buvette pendant l'été au centre du village, dans un but social et également pour étudier les effets d'une piétonnisation de la zone devant la salle communale. Cette idée avait été balayée par le même groupe qui soutient aujourd'hui l'installation d'une buvette et de toilettes sèches en bord de rivière. Les temps changent et c'est une force de savoir évoluer.

Votre idée démontre une attention bienveillante pour les visiteurs du Vallon de l'Aire, mais face à la pression estivale grandissante, reconnaître ce besoin et proposer des solutions concrètes est une démarche que nous saluons. C'est précisément ce type d'initiative citoyenne et constructive qui anime notre vie démocratique. Certains, comme moi, se souviennent de l'accueil qui leur était fait à la roulotte, le long de la promenade, jusqu'à la disparition de son exploitant. Cependant, le Vallon de l'Aire étant un bien commun, il est de plus en plus impacté par la pression humaine. Si nous pouvons y tolérer l'installation d'une infrastructure d'accueil, cela doit s'inscrire dans un cadre de protection robuste et clair. Les nombreux animaux qui vivent dans ce lieu sont précieux, et nous devons cohabiter harmonieusement avec eux, ainsi qu'avec la flore. Avant de nous positionner au sujet de la buvette, certains éléments sont à clarifier selon nous. L'implantation de la buvette est-elle compatible avec la protection de la nature, et quel pourrait être son impact en matière de fréquentation de la rivière, notamment lors des périodes sensibles ? La question de faire un appel de population, sachant qu'en été la situation peut être compliquée, doit aussi être clarifiée. Est-ce que c'est compatible avec les plans et images directrices déjà émis par le Canton, et où en sommes-nous quant au droit de préemption effectué sur la maison qui se trouve près du Pont des Marais. Il était question d'installer une buvette en ce lieu. Le rapport final du 3 juillet sur l'image directrice du Vallon de l'Aire indique l'emplacement des toilettes sur l'ensemble de la promenade. Ainsi, la moitié de la motion est déjà résolue.

Je rappelle également l'existence du cahier de doléances émis par les associations actives en faveur du Vallon de l'Aire dans son ensemble, ainsi que les réponses actualisées du Canton de 2025, qui doivent être prises en compte. Nous aimerions éviter de nous retrouver dans la même situation que lorsque nous avons perdu notre temps à traiter de la mise à disposition de protections périodiques en commission, pour finalement procéder à un classement, le sujet étant déjà couvert par le Canton. L'aspect relatif aux toilettes sèches étant déjà réglé, reste à clarifier le sujet de la buvette, auquel je suis particulièrement sensible, vous vous en doutez. Nous souhaitons que l'administration clarifie les éléments devant l'être lors d'une séance de la CENED, puis, si cela est pertinent, la traiter par la suite en CSS.

Renvoi CSS

➤ **Par 13 voix pour et 6 abstentions, le renvoi en CSS est accepté.**

Renvoi CAFEN

➤ **Par 2 voix pour, 9 voix contre et 8 abstentions, le renvoi en CAFEN est refusé.**

Renvoi CENED

➤ Par 15 voix pour et 4 abstentions, le renvoi en CENED est accepté.

8. M 239 - Ensemble contre les moustiques tigres

M. Jacot-Descombes introduit les points essentiels de la motion. Le développement de ces moustiques non indigènes ces dernières années, notamment à Confignon, représente entre autres un risque de transmission de maladies vectorielles. De plus, ceux-ci génèrent une forte gêne, que tout un chacun peut concevoir et qui en réduit la qualité de vie. Un fait important à considérer est que les mesures individuelles telles que le traitement des points d'eau, ont une efficacité malheureusement limitée. Des mesures collectives pourraient cependant limiter la prolifération.

La motion propose que le CM demande au CA d'étudier l'installation d'équipement permanent pour lutter de manière collective contre les moustiques tigres, de regarder ce qui se fait dans les autres communes afin d'envisager des actions plus globales ou une reproduction des gestes qui ont fait leurs preuves. Pour ces raisons et l'urgence arrivant rapidement à l'orée de la saison estivale, Demain Confignon recommande de voter sur le siège.

Entrée en matière

L'entrée en matière est admise par tous les groupes.

Propositions de traitement

Mme von Gunten-Dal Busco remercie les auteurs de la motion, qui lui permet de préciser que la Commune partage clairement le constat, le moustique tigre est un sujet de préoccupation qui concerne toute la population et demande effectivement une réponse coordonnée. La problématique est prise en compte par le Canton depuis plusieurs années dans le cadre de ses compétences, notamment pour les questions sanitaires évoquées. Plusieurs séances techniques pour les communes ont été organisées, car elles sont au plus près de la population, et le sujet a aussi été traité à plusieurs reprises lors des séances de l'ACG. La dernière a d'ailleurs eu lieu le 12 mars dernier, et le Canton a annoncé qu'il était en cours de finalisation d'un plan d'action global qui sera communiqué ce printemps. L'objectif est de mieux organiser la lutte, renforcer la surveillance et améliorer la coordination avec les communes, tout en développant la communication et la sensibilisation.

En rapport aux demandes de la motion, quelques éléments peuvent être précisés et ont d'ailleurs été évoqués lors de la séance du 12 mars. Concernant les pièges, il faut savoir qu'ils servent surtout à observer la présence et l'évolution des moustiques, mais ne permettent pas à eux seuls de faire significativement baisser leur nombre. Certains modèles peuvent améliorer le confort à l'échelle d'un jardin ou d'un quartier, mais ils restent une mesure complémentaire.

Les expériences menées ailleurs, notamment au Tessin, montrent que la méthode la plus efficace reste de s'attaquer à la source du problème, soit au lieu de ponte. Concrètement, elle s'oriente autour de trois axes.

Premièrement, éliminer autant que possible les petites surfaces d'eau stagnante [soucoupes, arrosoirs, récupérateurs, etc.], ce qui dépend en grande partie des habitants.

Deuxièmement, traiter les endroits où l'eau ne peut pas être supprimée avec des produits anti larvaires ciblés, soit les granules disponibles auprès de l'OCAN, la Commune étant en discussion pour les mettre à disposition à la Mairie.

Troisièmement, développer les solutions complémentaires, comme la technique dite de l'insecte stérile. Il est aussi utile de rappeler que le moustique tigre ne se développe pas dans les étangs ou les milieux naturels, mais surtout dans les petits contenants artificiels avec de l'eau stagnante.

Sur la question de la coordination, celle-ci est justement au cœur de l'approche cantonale. Le Canton pilote la stratégie globale, et les communes jouent un rôle essentiel pour relayer l'information, sensibiliser la

population et agir sur le terrain. La collaboration entre communes voisines fait donc pleinement partie de la démarche.

En parallèle, des réflexions sont en cours au niveau cantonal pour tester et développer de nouvelles approches, et des informations plus détaillées sont attendues au courant de ce printemps. Enfin, il est important de souligner que la commune de Confignon agit déjà concrètement dans ce domaine et procède notamment au traitement de ses propres eaux, autrefois par un mandataire et maintenant à l'interne. La Commune dirige aussi ses habitants auprès de l'OCAN pour les granules, et mène régulièrement des campagnes de sensibilisation, que ce soit par l'affichage communal ou le site internet. Un affichage ciblé est également prévu au cimetière et au jardin Briefer. Elle répond beaucoup aux questions posées par les habitants, et les services sont déjà intervenus dans le cadre de conflits de voisinage à ce sujet.

En résumé, la Commune œuvre déjà pleinement dans le sens de la motion et poursuivra ses efforts en lien étroit avec le Canton et les communes voisines en s'adaptant aux mesures prochainement définies et annoncées par le Canton. **Mme von Gunten-Dal Busco** conclut son intervention en remerciant sincèrement les auteurs de la motion pour son dépôt et l'intérêt montré pour le sujet, mais ne pense pas qu'elle apporte concrètement quelque chose au travail déjà effectué.


Mme Jay remercie Mme von Gunten-Dal Busco d'avoir démontré l'aspect cantonal de la prise en compte du problème. En outre, le site de la commune indique qu'elle met gratuitement à disposition les produits anti larvaires, et cette information ne semble plus pertinente, car elle date de juin 2025, ou pas encore selon les propos de Mme von Gunten-Dal Busco. **Le Président** intervient pour signaler que les propositions de traitement sont entendues à ce stade, le débat et donc la réponse à Mme Jay suivront.

M. Tournier annonce que, fort des dernières explications, il paraît à Voix de Gauche nécessaire de voter sur le siège cette motion en direction du CA afin d'étayer et renforcer l'action déjà menée.

Débat

Mme von Gunten-Dal Busco répond à Mme Jay en indiquant que le Canton met à disposition les granules, mais il faut les chercher à l'OCAN. La Commune a cependant demandé qu'elle puisse distribuer les granules pour éviter à la population de devoir les chercher en ville, mais la réponse est encore en attente. **Mme von Gunten-Dal Busco** admet que la dernière publication date de 2025, mais annonce que les communications annoncées arriveront avec les beaux jours, et un article est prévu dans le prochain Confi'lien.

Vote

 Commune de Confignon	Motion	M239
--	---------------	-------------

Proposition présentée par Demain Confignon :
Martin Barcellini, Anne-Muriel Brouet, Loïc Jacot Descombes

Date de dépôt : 09.03.2026

Date de traitement : 24.03.2026

Motion – Ensemble contre les moustiques tigres

Considérant :

- La prolifération du moustique tigre à Confignon depuis 2-3 années et dans de nombreuses communes

- Le développement et la prolifération de ce moustique non-indigène est un souci et augmente le risque de maladies vectorielles
- Que ceux-ci génèrent une forte gêne, principalement en ne permettant plus de rester dehors lors des soirées d'été sans grands renforts de produits chimiques
- Que leur présence réduit la qualité de vie des Confignonaises et Confignonais de manière non négligeable
- Que les mesures individuelles, telles que les traitements des points d'eau, ont une efficacité faible pour une pollution importante
- Que des mesures collectives pourraient en limiter le nombre et la prolifération de manière très efficace

Le Conseil municipal, par 14 oui et 5 abstentions, demande au Conseil administratif :

- D'étudier l'installation d'équipements permettant de lutter de manière collective contre les moustiques tigre, par exemple au moyen de pièges, sur le territoire de la commune
- De regarder au préalable ce qui s'est fait dans d'autres communes et d'autres municipalités en Suisse et ailleurs
- De faire des propositions de réduction de cette population au niveau communal
- De voir dans quelle mesure cette action peut être coordonnée avec les communes avoisinantes

Le Président : Martin BARCELLINI

La Secrétaire : Nicole ROEHRICH

➤ **Par 14 voix pour et 5 abstentions, la motion M 239 est acceptée.**

9. Questions

Réponse à question écrite

Le Président donne lecture de la réponse à la question de M. Racordon relative à la situation du hamac retiré à Cressy et du vide qu'il laisse derrière lui.

Question 236

La question et sa réponse sont annexées au PV.

M. Racordon se déclare satisfait de la réponse.

Questions orales

Jobs d'été

M. Racordon s'enquiert de savoir si les jobs d'été sont déjà ouverts à inscriptions. **M. Reverchon** répond que ces dernières ont été ouvertes en février et sont déjà closes. Les périodes d'inscription sont annoncées sur le site.

Arrachage de vigne/terrains de padel

Mme Jaegle Bonvin rapporte qu'il a été constaté un début d'arrachage sur la vigne de la parcelle qui jouxte l'école primaire au chemin de Chaumont. Aussi, une demande de permis de construire pour une halle provisoire comprenant trois terrains de padel, sans liens avec le tennis-club, a été refusée. **Mme von Gunten-Dal Busco** confirme qu'une demande a effectivement été faite concernant la construction d'une halle avec trois terrains de padel, mais le dossier a été refusé d'entrée en mars. Personnellement, elle n'a

pas d'information supplémentaire. **M. Reverchon** répond au sujet de l'arrachage de la vigne en établissant qu'il n'existe pas de lien entre les deux dossiers. Vu la surproduction de vin en Suisse, l'arrachage est subventionné par la Confédération jusqu'en avril, d'où l'arrachage pour éviter que le propriétaire doive remplir l'obligation d'entretien.

Soirées sur la place du village

M. Tournier rapporte qu'il a vécu un début de soirée particulier sur ce haut lieu de cohésion sociale confignonais. Un attroupement fort sympathique de jeunes s'est formé à l'invitation d'une association estudiantine du collège de Saussure. Des plus jeunes se sont cependant aussi retrouvés là pour en découdre, et une bagarre a pris place devant les familles présentes sur la place. Certains parents courageux ont pu séparer les enfants et mettre un peu d'ordre. La responsabilité des différents tenanciers locaux a été questionnée dans l'accueil du public, venu très nombreux. La question se pose de savoir quelle mesure anticipatrice la Commune pourrait envisager pour mieux appréhender ces événements, de nouveaux foras sympathiques mais qui se doivent d'être régulés à leur juste mesure pour que chacune et chacun puisse profiter de cette place tant aimée. En vue de pouvoir réorganiser ce type d'événement sereinement, il paraît important de définir, ou au moins informer les responsabilités de chaque tenancier. À la connaissance de M. Tournier, l'association estudiantine a organisé conjointement l'événement avec la Caverne, qui avait formulé une demande d'autorisation en bonne et due forme. La question est plutôt de comment s'assurer que les dépassements ne deviennent pas excessifs.

Mme von Gunten-Dal Busco confirme que l'événement a été organisé par la Caverne en collaboration avec l'association des élèves du collège de Saussure. Une demande d'autorisation a effectivement été déposée, en l'occurrence les formes étaient respectées et l'autorisation a été délivrée. Le fait que des personnes assez jeunes ont participé à l'événement a fait l'objet de discussions en séance du CA hier, et il a été demandé qu'une attention particulière soit portée quand un événement implique ou peut impliquer en partie des mineurs. Dans les formulaires d'autorisation, des conditions existent sur les horaires, les mesures de sécurité, ou encore les sanitaires. Certaines autorisations sont rendues avec peu de conditions, mais il est possible d'en demander plus, typiquement pour ce genre d'événements avec des jeunes pour lequel un œil plus attentif s'impose.

M. Mazzola ajoute qu'une demande de dernière minute a été faite par la police auprès de la Coop, pour demander une vérification systématique des identités lors d'achat d'alcool. Visiblement, cela n'a pas suffi, des jeunes étant déjà alcoolisés avant d'arriver sur place. Une séance mensuelle intitulée « S4 » a lieu tous les mois entre le service social, la FASe, le BUPP et la police municipale, dans laquelle cet enjeu est discuté, puisqu'il implique des questions socio-sanitaires. Il est possible que plus d'informations transparaissent au prochain Conseil municipal, mais l'administration est consciente de la problématique.

3^e voie de l'autoroute

M. Jacot-Descombes rapporte que Demain Confignon s'interroge sur la 3^e voie de l'autoroute, le groupe souhaite savoir la position de la Commune, et si Confignon pense se joindre aux autres communes à une opposition. **M. Reverchon** répond qu'historiquement, la population a toujours voté contre la troisième voie autoroutière, la position est donc claire. La Commune ne s'est pas encore jointe aux autres, car elle attend les développements à ce sujet. **M. Mazzola** ajoute que l'ancien CM avait déjà pris une position d'opposition via une résolution. **Mme von Gunten-Dal Busco** précise que l'ancien CA s'était aussi prononcé en défaveur du projet lors de la précédente législature. **M. Reverchon** clarifie que Confignon n'a pas encore été officiellement sollicitée à se joindre au collectif des communes. Il se renseignera cependant sur ce point.

10. Propositions individuelles et divers

Néant.

En l'absence de prise de parole et l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h40.



Martin BARCELLINI

Président



Nicole ROEHRICH

Secrétaire

Annexe : Réponse QE 236

Question déposée par : Racordon Téo

Date de dépôt : 16.12.2025

Destinataire : CA

Date de traitement : 02.02.2026

Situation du hamac retiré à Cressy et du vide qu'il laisse derrière lui

Au niveau de l'immeuble Cressy + et en contrebas du préau de l'école primaire de Cressy, il existe une aire de jeux comprenant notamment une « balançoire debout ». Auparavant, un hamac se trouvait face à cette balançoire. Celui-ci a été retiré et il ne subsiste aujourd'hui que les deux poteaux qui le soutenaient, au milieu d'un espace désormais vide.

À ce sujet, je souhaiterais obtenir des précisions sur les éléments suivants : pour quelles raisons le hamac a-t-il été retiré ? S'agissait-il de motifs liés à l'entretien, à la sécurité ou à d'éventuelles nuisances ? Le Conseil administratif a-t-il l'intention de remettre un hamac à cet emplacement ? Dans la négative, la Commune prévoit-elle l'installation d'un autre équipement public et/ou d'un jeu afin de valoriser cet espace ?

Réponse à la QE

En octobre 2023, la commune de Confignon a reçu un courrier de réclamation signé par un groupe d'une trentaine de personnes de l'immeuble situé au 10-12 Joseph-Berthet à Cressy demandant la suppression des jeux et du banc dans l'axe de leur immeuble, en tant que lieux de rencontre de jeunes engendrant beaucoup de nuisances pour les riverains. L'ensemble des pétitionnaires a été convié à une rencontre qui a eu lieu début décembre 2023, en présence des Autorités communales, des responsables sociaux/jeunesse de Bernex et Confignon ainsi que des services travaillant dans le quartier, soit la police municipale, les îlotiers de Lancy-Onex et l'équipe de Travail Social Hors Murs de la FASe.

Suite à cette rencontre, les services ont traité le sujet à plusieurs reprises pour définir des mesures. Les demandes des pétitionnaires ont été discutées, ainsi que les attitudes et la virulence de certains propos échangés lors de la séance; il en ressortait la nécessité d'apporter une réponse symbolique au malaise de ce groupe de citoyennes et citoyens, réponse qui accompagnerait le travail de fond des partenaires, qui n'était visiblement pas reconnu. Le groupe de travail a également passé en revue l'action ordinaire de chaque entité sur le quartier et réfléchi aux mesures spécifiques à mettre en place.

A contrecœur, les services ont proposé au Conseil administratif d'enlever temporairement le hamac et de déplacer le banc pour l'installer sur l'axe vert, à l'ombre à côté de l'immeuble Cressy Plus. Cela impliquant le groupe de jeunes pour qu'ils comprennent le sens de la démarche et qu'ils y adhèrent. Cette mesure visait également une prise de température au sein du quartier : qui est lésé ? qui est gagnant ? quelles démarches cela déclenche ?

Le Conseil administratif a accepté la proposition, le hamac a été retiré en mars 2024, et le banc déplacé. Tous les partenaires terrain et les services communaux concernés ont été sollicités afin de récolter les observations et les éventuelles plaintes.

En mai 2024 une séance de suivi a eu lieu avec le groupe d’habitantes et habitants, évoquant les démarches spécifiques ainsi que tout le travail de fond des services. La tension est redescendue, les mesures ayant effectivement produit l’effet de déplacer le groupe des jeunes ; il avait été relevé que de manière générale les interventions de la police avaient diminué et qu’il n’y avait pas de problématique majeure constatée.

Un bilan global de la situation a été effectué en janvier 2025; compte tenu de la bonne dynamique en place et de l’absence de réactions/réclamations par rapport à la suppression du hamac, il a été décidé de ne pas revenir en arrière dans l’immédiat. Il n’a jamais été formalisé auprès du groupe d’habitants que cette mesure serait définitive.

Un point de situation effectué avec les partenaires terrain en janvier 2026, à l’occasion de la rédaction de cette réponse confirme qu’il n’y a pas eu de demandes ou des réclamations au sujet du hamac; le banc déplacé est très utilisé, que ce soit comme lieu convivial - ombragé l’été - que pour attendre le bus.

La Commune prévoit d’analyser la pertinence d’installer le hamac dans un autre parc et d’étudier la mise en place d’un jeu adapté au contexte.